

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Procurations : 2
Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, François MOULIN, Philippe SAVY

Absents excusés : Yves DE FRANCESCO, Michelle LLAURADO

Procurations : M. Yves DE FRANCESCO à Mme Aurélie LAFAY
Mme Michelle LLAURADO à M. Roland CHANIER

Secrétaire de séance : Madame Valérie DOMAS

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 15 JUILLET 2024**

**20242709- 01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE
DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

DEPENSES ADMINISTRATIVES

- FOURNITURES ADMINISTRATIVES - PGDIS - 302,89 € TTC

COMMUNICATION

- PUBLICATION INFOS « ÉTÉ 2024 » - MR GRAPHIQUE – 80,00 € TTC ;
L'IMPRIMEUR - 123,21 € TTC.

EVENEMENT FESTIF

- FÊTE PATRONALE - LA FERME AUVERGNATE - 200,45 € TTC ; LECLERC-
143,93 € TTC.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

**20242709-02 RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES
ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE :
AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT LOT N°5 SMSL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider les modifications dans l'exécution des travaux
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant pour le lot n°5 « Menuiserie extérieure aluminium » entreprise SMSL, pour un montant de + 2 230 € HT
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications techniques et financières.

**20242709-03 DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE 65 M²
DU « DOMAINE PUBLIC »
AVEC AFFECTATION AU « DOMAINE PRIVÉ » SOUS N° C1056**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de déclasser une emprise de 65 m² du « domaine public » de la commune,
- d'affecter au « domaine privé » de la commune cette emprise sous le n° C1056,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

**20242709-04 VENTE DE LA PARCELLE C1056
22 AVENUE DE LA LIBÉRATION - CHEMIN DE LA LIBÉRATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de céder à Mme Ligoux à l'euro symbolique la parcelle C1056 d'une emprise de 65 m² pour régulariser une occupation privée du domaine public,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

**20242709-05 TRANSPORTS SCOLAIRES DES ENFANTS DE LA COMMUNE
FRÉQUENTANT LES ÉCOLES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL YSSAC/GIMEAUX : AIDE AUX FAMILLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide (Mme LAFAY ne prend pas part au vote) suite à la validation des aides individuelles à chaque famille, par la commission « Actions sociales et liens intergénérationnels » :

- d'accorder une aide au transport pour l'année scolaire 2023-2024 à 20 familles (10 enfants), pour un montant global de 1 149,00 €,

- d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces versements.

**20242709-06 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
YSSAC GIMEAUX – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DAVAYAT
ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Davayat dans le périmètre du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique à compter du 01/01/2025,
- d'approuver les modifications de statuts du syndicat.

**20242709-07 ADHÉSION DES COMMUNES D'AUBIAT ET SARDON AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT MORGE ET CHAMBARON
MODIFICATION DES STATUTS AU 1^{er} JANVIER 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'approuver l'adhésion des communes d'Aubiat et de Sardon au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron pour exercer la compétence obligatoire « assainissement collectif » et la compétence optionnelle « assainissement non collectif » au 1^{er} janvier 2025,
- d'approuver les modifications des statuts au 1^{er} janvier 2025,
- de mandater M. le Maire ou son représentant pour toutes les démarches administratives afférentes à l'adhésion des communes et aux modifications des statuts.

QUESTIONS DIVERSES

- **Illuminations**

Cette année, le décor lumineux, en façade de la salle des fêtes, ne sera pas posé. Les illuminations des arbres devant l'église et du « sapin », square Saint-Nicolas seront éclairées le vendredi 15 décembre; l'extinction définitive se fera le lundi 6 janvier au matin.

- **Pont Lavoir rue du Puy**

La municipalité a donné son autorisation, en 2023 pour que le pont du lavoir (rue du Puy) soit l'objet d'épreuves dans le cadre du concours d'inspecteur d'ouvrage d'art. Un rapport sera établi après chaque épreuve (annuelle) sous couvert, des services de l'État et du CEREMA ; il sera envoyé à la commune.

Le rapport 2023, transmis en juillet 2024, fait état que le pont présente des désordres structurels importants, sans risque immédiat pour la sécurité des usagers. Des préconisations ont été établies ; l'une concerne la limitation du tonnage sur l'ouvrage à 3,5 tonnes (5 tonnes actuellement). Un arrêté de circulation permanent sera pris avec la pose de la signalisation verticale obligatoire.

Une rencontre est à prévoir avec la municipalité de Prompsat, puisque ce pont dessert essentiellement trois habitations de cette commune.

- **Impasse, les Sailloux - rue des Côtes.**

Le revêtement de cette voie communale qui dessert deux habitations et des espaces agricoles, est en remblais (chemin) suite à la construction des maisons au cours des 15 dernières années. Une parcelle reste à construire.

La réfection de cette chaussée devient nécessaire. Un devis a été établi à hauteur de 5387,76 euros HT. La communauté de communes sera sollicitée pour faire exécuter cette opération (terrasse, terrassement, réglage de forme, enduit, bicouche, mise à niveau des regards).

- **Travaux, avenue de la Libération.**

Les modifications dans le système de collecte, des eaux sources et de ruissellement, suite à des problèmes de corrosion et de stabilité du matériel installé, a débuté.

Les travaux au carrefour avec l'avenue de la Libération ont été réalisés. Restent à effectuer les travaux aux carrefour avec la rue des Pétrifications et la rue Vercingétorix. Sur ses emprises, seront posées des caniveaux préfabriqués avec grille ; les travaux devraient être exécutés dans l'automne.

- **Sens de circulation, rue de la Mairie et rue des Pétrification.**

Dans les cadres des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie, il a été envisagé de mettre à sens unique une partie de ses deux voies communales. Après discussion avec le service voirie de la communauté de communes, il est conseillé, de mettre seulement en sens unique entrant la rue de la Mairie, entre l'avenue de la Libération et la rue des Pétrifications

La fourniture et la pose la signalisation aura un coût de 695,28 euros HT. Il sera demandé à la communauté de communes de faire réaliser les travaux. Un arrêté de circulation permanent devra être pris.

Le conseil municipal émet un avis favorable

- **Avancement des travaux de réhabilitation de salle des fêtes et de la mairie**

- Le gros œuvre de la première phase de travaux (salle des fêtes et extension) est pratiquement terminé ; l'aménagement du massif arboré au pied de l'escalier est en cours de réflexion ; un devis pour la reprise complète de la cour de la Mairie a été demandé.
- L'extension est terminée. Seules les huisseries restent à poser.
- Le second œuvre est en cours
- Le plancher de la salle des fêtes est en cours de restauration ; la vitrification n'interviendra qu'en toute fin de chantier, au printemps, 2025.
- La centrale photovoltaïque, en toiture de la salle des fêtes, est en cours de pause.
- L'emprunt de 220 000 € contracté auprès de la Banque des Territoires a été débloqué permettant ainsi d'avoir de la trésorerie pour payer les entreprises. Les emprunts subventions et FC TVA, à plus court terme, seront débloqués ou non d'ici la fin de l'année.

- **Dossiers à l'étude**

- Verger conservatoire au Ceix : les arbres et arbustes devront être commandés pour une plantation d'ici la fin de l'année ; un partenariat devra être formalisé avec l'école communale.
- Travaux à l'école : une réflexion est en cours sur la mise en place d'un éclairage LED et la pose d'un plafond suspendu sur une classe ; des devis ont été demandés ; une subvention du département est possible.
- Bati Le Ceix zone Natura 2 000 : suite à l'éboulement di bâti, le conservatoire des espaces naturels (CEN) Auvergne a été sollicité ; à ce jour, il n'y a pas de crédits pour la démolition, le déblaiement et l'évacuation des déchets. Le coût de cette opération est estimé à 3 000 € HT ; une réflexion doit être entamée pour savoir si la municipalité réalise ses frais, ses travaux.

Le Maire,
Sébastien GUILLOT

